ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liquidation judiciaire et redressement judiciaire

Question écrite n° 128176

Texte de la question

M. Gérard Gaudron attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article 155 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises qui a notamment défini les procédures collectives. Il souhaiterait plus particulièrement connaître les contours de cet article et ses modalités d'application pour les cessions de gré à gré ou d'enchères publiques.

Données clés

Auteur : M. Gérard Gaudron
Circonscription : Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128176
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1221
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)